



**Le projet de réforme de la *Charte de la langue française* :
impacts auprès des communautés francophones du Nouveau-Brunswick**

Mémoire de la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick (SANB),
présenté à la Commission de la culture et de l'éducation, dans le cadre de
Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 96,
Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français

Assemblée Nationale du Québec

Québec (Québec), le 5 octobre 2021

**Le projet de réforme de la Charte de la langue française : impacts
auprès des communautés francophones du Nouveau-Brunswick**



Mémoire de la SANB présenté à la Commission de la culture et de l'éducation
dans le cadre de Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 96,
Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français

Table des matières

Sommaire	2
Objectifs du présent mémoire	2
Québécois et Acadiens: des peuples frères	2
Le projet de loi 96 et ses impacts sur l'Acadie du Nouveau-Brunswick	4
L'éducation postsecondaire en français : un enjeu central pour l'Acadie	4
Les arts et la culture : une histoire d'amour à développer	7
Conclusion	9

Le projet de réforme de la Charte de la langue française : impacts auprès des communautés francophones du Nouveau-Brunswick



Mémoire de la SANB présenté à la Commission de la culture et de l'éducation dans le cadre de Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 96, *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*

Sommaire

La Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick (SANB) représente la nation acadienne du Nouveau-Brunswick depuis 1973 au niveau politique. Vouée à la défense et à la promotion des droits et intérêts de la communauté acadienne et francophone de la province, elle agit comme son principal porte-parole. Nous souhaitons ici manifester notre appui aux efforts menés par le présent gouvernement québécois pour fournir un cadre législatif mieux adapté aux réalités et défis d'aujourd'hui par le biais du projet de loi 96, *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* (« PL 96 »). Toutefois, nous voulons également attirer l'attention sur les impacts que ces nouvelles politiques linguistiques pourraient avoir sur la vie politique, culturelle et sociale des Acadiens vivant au Nouveau-Brunswick, seule province officiellement bilingue du Canada. Notre mémoire met en lumière deux enjeux qui nous sont particulièrement importants, à savoir:

- L'impact de l'accès pour les étudiants franco-canadiens et acadiens au tarif québécois en ce qui concerne les frais de scolarité dans les institutions postsecondaires;
- La priorité accordée à la production artistique québécoise excluant les œuvres francophones du reste du Canada, et en particulier acadiennes.

Objectifs du présent mémoire

Le présent mémoire a pour but de mettre en lumière nos préoccupations quant aux potentielles répercussions pour les Acadiens du Nouveau-Brunswick des mesures annoncées du PL 96 et de fournir quelques recommandations constructives. Nous espérons qu'elles seront prises en compte par le gouvernement du Québec au moment de l'élaboration de la version définitive du projet de loi.

Québécois et Acadiens : des peuples frères

Les nations acadiennes et québécoise, malgré ces réalités politiques distinctes, partagent à bien des égards les mêmes défis et doivent naviguer les mêmes écueils. Une longue histoire d'amitié perdure entre elles et s'enracine dans leur attachement mutuel à la langue française. Ce lien se cristallise autour de combats parallèles pour la reconnaissance de leurs champs de compétence respectifs au sein de la fédération canadienne. La SANB aimerait rappeler que notre organisme était l'une des seules au pays à appuyer l'honorable (et regretté) Robert Bourassa dans sa quête pour la reconnaissance du concept de société distincte pour le Québec. En retour, le gouvernement du Québec nous avait appuyés pour assurer l'enchâssement de la *Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles du Nouveau-Brunswick* dans la *Charte canadienne des droits et libertés*. Ce fut l'un des plus grands gains politiques et juridiques pour la nation acadienne du Nouveau-Brunswick, et nous ne l'avons pas oublié.

Le projet de réforme de la Charte de la langue française : impacts auprès des communautés francophones du Nouveau-Brunswick



Mémoire de la SANB présenté à la Commission de la culture et de l'éducation
dans le cadre de Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 96,
Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français

Forts de ces similarités qui confinent à la familiarité, nous voudrions rappeler que le développement du Québec ne peut se faire aux dépens des populations francophones du reste du Canada. Bien au contraire, la vitalité de ces communautés ne peut que rejaillir sur le Québec et contribuer à sa propre vitalité. Un rapprochement toujours plus grand entre le Québec et l'Acadie – sans toutefois nier l'identité propre à l'un ou à l'autre – est indispensable. En un sens, dans la mer d'anglophonie qui nous entoure, l'avenir du Québec passe par l'Acadie et celui de l'Acadie par le Québec. Pour faire écho à l'appel lancé par le Congrès mondial acadien de 1994, n'oublions pas que des liens généalogiques étroits unissent les peuples québécois et acadien. Plus d'un million et demi de Québécois (environ 15 à 20 % de la population) sont d'origine acadienne, et nombreux sont ceux parmi eux qui s'identifient comme tels, surtout en Gaspésie, dans Lanaudière, dans le Bas-Saint-Laurent et aux Îles de la Madeleine. Inversement, une forte proportion de la population, en particulier dans le Restigouche et le Madawaska, sont d'origine québécoise et contribuent à la vitalité de l'Acadie. Ceci, sans compter, bien sûr, le nombre important de ressortissants acadiens vivant au Québec, souvent des jeunes, éduqués et productifs, autrement dit les forces vives de l'Acadie¹. Nos destins comme nos familles sont liés de bien des manières depuis fort longtemps – et pour encore longtemps.

C'est en écho à cette réalité inévitable que se manifestèrent les premiers efforts significatifs de rapprochement au niveau gouvernemental, mais aussi culturel et social, le tout dans la foulée de l'éveil des nationalismes québécois et acadien. En effet, alors que la Révolution tranquille bat son plein au Québec, l'arrivée au pouvoir du gouvernement de Louis J. Robichaud (premier Acadien à occuper le poste de premier ministre au Nouveau-Brunswick), les Acadiens du Nouveau-Brunswick connaissent eux aussi, bien que de façon moins marquée, des développements sociaux et politiques en profondeur. On assiste ainsi, à la fin des années soixante, à une intensification des relations entre le Québec et l'Acadie, alors qu'apparaît de manière manifeste la rupture *de facto* entre les deux peuples au sein de la fédération, suivant l'abandon des représentations traditionnelles du Canada français.²

C'est ce même Louis J. Robichaud qui signera avec son homologue québécois Jean-Jacques Bertrand un accord de coopération. Cet accord se traduit en de nouveaux investissements de l'ordre de plusieurs millions de dollars, dans les domaines de l'éducation et de l'enseignement supérieur, de la culture et des communications, des loisirs et du sport. Mais il s'agit surtout d'un nouveau départ dans les relations entre l'Acadie et le Québec. Les contacts intergouvernementaux suivront alors de manière soutenue, d'abord par la création d'une mission permanente du Québec à Moncton en mars 1980 (devenue le Bureau du Québec dans les provinces atlantiques), puis par l'établissement d'une politique officielle active et généreuse pour favoriser le développement de la communauté acadienne du Nouveau-Brunswick, dévoilée en 1995 par la ministre déléguée aux Affaires intergouvernementales, Louise Beaudoin.³

¹ Patrice Dallaire, *Regard sur l'Acadie, Éditions d'Acadie*, 1999, p.146

² Fernand Harvey, *Les relations culturelles Québec-Acadie : analyse d'une mutation*, Les Cahiers des dix, (53), 235–250.
<https://doi.org/10.7202/1012963ar>

³ Dallaire. *op. cit.*, p. 137

Le projet de réforme de la Charte de la langue française : impacts auprès des communautés francophones du Nouveau-Brunswick



Mémoire de la SANB présenté à la Commission de la culture et de l'éducation dans le cadre de Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 96, *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*

Le projet de loi 96 et ses impacts sur l'Acadie du Nouveau-Brunswick

La *Charte de la langue française* (la loi 101) adoptée en 1976 par le gouvernement du Québec – en quelque sorte la clé de voûte de la société québécoise contemporaine – a doté la nation québécoise de solides pierres d'assises pour consolider sa présence en Amérique et assurer sa survie culturelle. Or, contrairement aux Québécois, les Acadiens n'exercent pas de pouvoir politique direct, ne peuvent s'appuyer sur un quelconque organe étatique et doivent donc confier leur destin à des organismes, institutions ou associations collectives pour faire valoir leurs droits et aspirations sur la scène fédérale. Par ses États généraux de la culture, l'Acadie du Nouveau-Brunswick a fait des arts et de la culture un levier de développement pour l'ensemble de la communauté, à tous les niveaux, et celle-ci est fortement mobilisée autour de cette question, en plus de s'être dotée des institutions pour la porter.

Près d'un demi-siècle après l'adoption de la loi 101, la SANB accueille très favorablement la reconnaissance du rôle de premier plan que veut jouer le gouvernement du Québec dans la promotion et la valorisation du français auprès des communautés francophones et acadienne du Canada⁴. Dans l'application de cette section du projet de loi, la SANB est des plus enthousiastes à l'idée d'établir de nouveaux partenariats et actions communes avec l'État québécois, « qui permettent d'optimiser les ressources à la disposition des francophones, de faire rayonner le français et qui soutiennent l'essor de ces communautés »⁵. Naturellement, il existe un grand potentiel de coopération et de nombreux moyens de mise en œuvre. Pour favoriser cette collaboration, nous invitons donc le gouvernement à prendre en compte les intervenants majeurs de notre communauté dans l'élaboration de son projet de loi 96, et notamment, outre la SANB : l'Université de Moncton, l'Association acadienne des artistes professionnels du Nouveau-Brunswick (AAPNB) et l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick (AFMNB).

L'éducation postsecondaire en français : un enjeu central pour l'Acadie

La disposition du PL 96 qui nous interpelle de la manière la plus immédiate est celle qui propose d'offrir aux Acadiens et francophones canadiens de payer des frais de scolarité équivalents à ceux dont jouissent les résidents du Québec, à condition que le programme d'études ne soit pas offert dans la province d'origine de l'étudiant⁶. D'emblée, nous voulons souligner la générosité de ce geste et le souci du gouvernement du Québec de faciliter l'accès à l'éducation postsecondaire en français aux citoyens du reste du pays. En revanche, nous nous inquiétons de l'impact de cette mesure sur les institutions postsecondaires acadiennes, et ce malgré la condition stipulée.

⁴ art. 1^{er} et 19 PL 96

⁵ art. 29.5 al. 2 édicté par l'art. 19 PL 96

⁶ art. 29.6

Le projet de réforme de la Charte de la langue française : impacts auprès des communautés francophones du Nouveau-Brunswick



Mémoire de la SANB présenté à la Commission de la culture et de l'éducation
dans le cadre de Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 96,
Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français

Le PL 96 et les institutions postsecondaires acadiennes

La situation financière des institutions d'enseignement post-secondaire francophones hors Québec reste délicate. Déjà fragilisés par un sous-financement chronique, tant au niveau provincial que fédéral, et que la présente pandémie n'a fait qu'aggraver, les établissements d'enseignement postsecondaire francophones du Nouveau-Brunswick redoutent que les dispositions de la loi mentionnées plus haut ne deviennent prétextes pour que les provinces réduisent encore davantage leur financement. En raison de la forte attractivité des institutions postsecondaires québécoises, certains établissements universitaires acadiens pourraient également avoir à fermer certains programmes, ce qui entraînerait des conséquences déplorables sur la vitalité culturelle, sociale et économique de l'Acadie du Nouveau-Brunswick. Bien que nous ne doutions nullement que l'intention première du législateur est de soutenir l'essor des communautés francophones et acadiennes⁷, cette mesure risque plutôt d'avoir un effet délétère sur leur vitalité à long terme.

« Les établissements d'enseignement postsecondaire francophones du Nouveau-Brunswick redoutent que les dispositions de la loi ne deviennent prétextes pour que les provinces réduisent encore davantage leur soutien. »

Ces enjeux sont particulièrement criants pour l'Université de Moncton – l'une des principales institutions acadiennes au Nouveau-Brunswick. Avec plus de 180 programmes d'études, l'Université de Moncton est la plus importante institution universitaire canadienne de langue française à l'extérieur du Québec. Fondé en 1963, cet établissement est au cœur du patrimoine acadien et francophone des provinces maritimes. Depuis sa création, plus de 45 000 diplômés y ont été formés, ce qui participe activement à la vitalité de la communauté et à son développement. Son mandat éducatif se doublant d'une vocation culturelle, l'Université de Moncton et ses nombreux organismes affiliés contribuent intensément à la promotion de l'histoire, du patrimoine, des arts et des savoirs sur l'Acadie, favorisant ainsi sa vitalité et son rayonnement dans la francophonie. L'Université de Moncton dispose de trois campus, situés à Moncton, Shippagan et Edmundston, ce qui lui permet de mieux servir la population acadienne dans ses principaux foyers de peuplement au Nouveau-Brunswick et d'agir comme catalyseur du développement de la nation acadienne dans son ensemble.

L'Université de Moncton a toujours été un pôle d'attraction très important pour les étudiants francophones de partout à travers le pays, y compris du Québec⁸. Vu la faible croissance de la population acadienne au Nouveau-Brunswick, le recrutement d'étudiants hors province est essentiel pour la survie de l'institution. Toutefois, c'est surtout dans la francophonie canadienne que l'Université de Moncton recrute le mieux, d'abord dans le reste des provinces maritimes, mais aussi en Ontario et dans les

⁷ Cf. art. 29.5 al. 2 édicté par l'art. 19 PL 96

⁸ En 2017, l'Université de Moncton comptait 201 étudiants québécois, tous cycles confondus, un chiffre à la hausse depuis 2013. Rappelons que l'institution compte quelque 4745 étudiants en 2021, dont 1068 de l'extérieur du Canada.
Cf. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1827693/hausse-inscription-universite-moncton-acadie-nouveau-brunswick>

Le projet de réforme de la Charte de la langue française : impacts auprès des communautés francophones du Nouveau-Brunswick



Mémoire de la SANB présenté à la Commission de la culture et de l'éducation dans le cadre de Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 96, *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*

provinces de l'Ouest canadien. Aujourd'hui, les étudiants francophones à l'ouest du Québec sont au cœur de la stratégie de recrutement de l'institution. Or, si une proportion grandissante d'étudiants francophones de l'Ontario à la Colombie-Britannique décidait, à la faveur des nouveaux incitatifs financiers prévus par le PL 96, de se détourner du Nouveau-Brunswick au profit du Québec, les conséquences financières pour l'Université de Moncton seraient sérieuses et pourraient mettre en danger son rôle crucial pour l'Acadie plus largement.

Pistes de solutions

Concernant les enjeux soulevés par le PL 96 en matière d'éducation postsecondaire, la SANB envisage plusieurs avenues prometteuses.

- **Une parité mutuellement bénéfique :**

Bien que la SANB applaudit une telle mesure, elle propose que la parité de frais de scolarité ne soit offerte que si le programme n'est pas disponible en français ailleurs pays (sauf exceptions), et non pas seulement dans la province d'origine, et ceci afin d'assurer la pérennité des institutions universitaires francophones existantes hors Québec.

« La parité de frais de scolarité ne devrait être offerte que si le programme n'est pas disponible en français ailleurs au pays, et non pas seulement dans la province d'origine. »

- **La mobilité et les échanges étudiants :**

Il nous apparaît aussi opportun de favoriser les échanges en créant une politique d'accueil d'étudiants francophones au Québec, doublée d'un programme de mobilité qui encouragerait les étudiants québécois à faire des stages ou à étudier pendant une session dans les établissements francophones des autres provinces. Une autre avenue serait de créer des programmes conjoints entre institutions québécoises et acadiennes, en s'inspirant par exemple du Centre de formation médicale du Nouveau-Brunswick, un établissement d'enseignement pré-doctoral délocalisé, qui est le fruit d'une collaboration entre la faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke et l'Université de Moncton.

- **Une chaire de recherche sur les relations Acadie-Québec :**

Le gouvernement du Québec pourrait supporter la création d'une chaire de recherches sur les relations Acadie-Québec. Un tel pôle de recherche serait sans nul doute une autre expression tangible de la valeur attachée aux relations bilatérales entre nos deux nations. De manière plus concrète et immédiate, cette chaire agirait comme un incubateur précieux pour informer les décisions politiques portant sur les liens qui nous unissent.

Le projet de réforme de la Charte de la langue française : impacts auprès des communautés francophones du Nouveau-Brunswick



Mémoire de la SANB présenté à la Commission de la culture et de l'éducation
dans le cadre de Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 96,
Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français

- Des collaborations accrues:

Afin de maximiser l'efficacité des mesures proposées par le gouvernement du Québec en matière d'éducation postsecondaire aux étudiants francophones canadiens, nous recommandons enfin de créer des instances permettant des consultations permanentes – sinon plus régulières – avec les instances francophones et acadiennes, et en particulier avec les dirigeants des institutions d'enseignement postsecondaire et les associations qui les représentent. Ces instances de consultation seraient particulièrement utiles pour que le gouvernement du Québec travaille de concert avec des institutions de la francophonie canadienne sur les enjeux qui les préoccupent. Un tel enjeu serait par exemple le développement de programmes qui répondent aux besoins de main-d'œuvre les plus urgents dans les communautés acadiennes et pourraient permettre de freiner l'exode de la jeunesse. Selon le Conseil économique du Nouveau-Brunswick, plusieurs secteurs économiques (dont le secteur manufacturier, du tourisme, de l'hébergement et de la restauration) vivent des difficultés particulièrement sévères à l'heure actuelle. L'appui du gouvernement du Québec pour identifier les besoins et des solutions pour les régions les plus touchées serait d'une grande utilité.

Les arts et la culture : une histoire d'amour à développer

En Acadie comme au Québec, les arts et la culture favorisent la création d'une identité forte, aident à maintenir la cohésion sociale et rapprochent les communautés, en plus de contribuer de manière extraordinaire à l'économie et au rayonnement international. En ce sens, la vitalité de la langue française va de pair avec une vie culturelle et artistique dynamique et plurielle. Toute réflexion sérieuse sur l'avenir du français au Québec ou en Acadie doit s'attarder sur ces questions.

Le développement des arts acadiens et québécois ont, depuis longtemps, été intimement liés. Comme plusieurs artistes et œuvres québécoises, de nombreuses œuvres d'origine acadienne ont marqué et continuent de marquer l'ensemble de la francophonie canadienne. On pensera d'emblée à la musicienne Édith Butler ou à l'écrivaine Antonine Maillet, laquelle a remporté le prestigieux prix Goncourt en 1979; peut-être songera-t-on encore à des musiciens aussi populaires que Roch Voisine ou Jean-François Breau. On se rappellera avec quel enthousiasme la jeunesse québécoise a adopté des artistes acadiens comme Lisa LeBlanc ou Radio Radio, si bien qu'ils ont rapidement été considérés comme appartenant en quelque sorte à l'environnement culturel du Québec, à son identité.

La SANB accueille favorablement la volonté explicitement exprimée dans le PL 96 de « faire rayonner le français à l'étranger et ailleurs au Canada, particulièrement auprès des communautés francophones et acadienne »⁹. Nous sommes heureux de voir le Québec prendre ce rôle de leader au sein de la francophonie et auprès des communautés francophones et acadiennes. Toutefois, la priorité accordée aux

⁹ (par. 29.10(1)d), en application de l'art. 29.5 al. 2, édictés par l'art. 19 PL 96)

Le projet de réforme de la Charte de la langue française : impacts auprès des communautés francophones du Nouveau-Brunswick



Mémoire de la SANB présenté à la Commission de la culture et de l'éducation dans le cadre de Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 96, *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*

œuvres culturelles québécoises dans la mise en place d'un environnement de langue française ne tient pas compte des imbrications actuelles et risque de nuire, sans le vouloir, au développement des arts dans la francophonie canadienne. Cela introduirait une distorsion entre les objectifs louables cités plus haut et les conséquences nécessaires de l'application d'une telle asymétrie. Il est en effet à prévoir qu'un traitement préférentiel systématique coupe partiellement l'accès au marché québécois pour les artistes acadiens, et donc limite sévèrement leur capacité à se faire connaître et à rayonner sur les marchés extérieurs au Nouveau-Brunswick. Nos écosystèmes sont déjà intrinsèquement liés. L'exclusion de l'Acadie n'apporterait rien au Québec. Une meilleure intégration mutuelle est au contraire souhaitable.

La priorité accordée aux œuvres culturelles québécoises dans la mise en place d'un environnement de langue française doit inclure le développement des arts dans la francophonie canadienne, et en particulier acadienne, qui l'alimente déjà.

Pistes de solutions

Afin de trouver des solutions aux problématiques soulevées par le PL 96 en matière de promotion des arts francophones à l'extérieur du Québec, la SANB offre les recommandations qui suivent.

- **Traitement égal envers les artistes et les œuvres francophones et acadiennes :**

Dans l'esprit d'une véritable relation de nation à nation, la SANB suggère d'élargir la clause présente dans le PL 96 pour inclure les œuvres francophones et acadiennes du Canada et non pas seulement la production artistique strictement québécoise. Un traitement équivalent, que ce soit au niveau des acquisitions gouvernementales (par exemple en ce qui concerne les achats d'œuvres d'art), le respect des quotas de diffusion de radiophoniques et télévisuelles, ou encore les mesures d'aide ou de protection relatives aux médias électronique et à l'internet ne pourra que bénéficier tous les acteurs, québécois ou acadiens. Une marée montante soulève tous les bateaux, au Québec comme en Acadie.

- **Initiatives de rayonnement pour les artistes acadiens et québécois :**

La vitalité culturelle de l'Acadie et du Québec est intimement liée. Afin de cultiver nos relations et d'appuyer le développement de nos communautés artistiques et culturelles, nous recommandons que le gouvernement du Québec mette en place des initiatives (ex. expositions, tournées, vitrines virtuelles et matérielles, etc.) qui permettraient de mieux faire connaître les artistes acadiens au Québec et, inversement, de mieux faire connaître les artistes québécois en Acadie. Un peu à l'image de l'initiative de l'Association nationale des éditeurs de livre (ANEL) sur la scène internationale, qui s'appelle Québec Édition¹⁰. D'ailleurs, les différents acteurs du milieu consultés lors de la Table sur l'avenir des arts au Canada (TADA!)¹¹ organisée par la Fédération culturelle canadienne française et le Conseil québécois

¹⁰ <https://www.anel.qc.ca/quebec-edition/accueil/>

¹¹ <https://www.fccf.ca/initiatives/tada/>

Le projet de réforme de la Charte de la langue française : impacts auprès des communautés francophones du Nouveau-Brunswick



Mémoire de la SANB présenté à la Commission de la culture et de l'éducation dans le cadre de Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 96, *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*

du théâtre, et dont le rapport fut présenté lors du Sommet sur le rapprochement des francophonies canadiennes en juin 2021, ont fait du réseautage et du maillage des industries culturelles francophones de partout au Canada (y compris le Québec) un de leurs chantiers prioritaires.

- Consultations accrues :

Afin de mettre sur pied une politique mutuellement bénéfique en matière d'arts et de culture, nous invitons le gouvernement du Québec à consulter les organismes liés aux arts et à la culture au Nouveau-Brunswick, en particulier l'Association acadienne des artistes professionnels du Nouveau-Brunswick (AAAPNB), l'acteur incontournable dans ce secteur d'activité. Plusieurs initiatives sont possibles qui, faute de l'élan impulsé par Québec, risquent de s'étioler et de disparaître avant que d'avoir engendrer des fruits pérennes pour l'avenir de la francophonie, au Québec comme dans le reste du Canada.

Conclusion

À l'image de la loi-phare qu'elle veut remplacer, le PL 96 entend marquer un tournant dans l'histoire moderne du Québec et de la francophonie canadienne. La SANB partage le souhait du gouvernement du Québec de voir cette réforme de la *Charte de la langue française* devenir un projet rassembleur, un nouvel élan pour la langue française au Québec. Le PL 96 cristallise en effet un projet de société ambitieux, dont la section sur les arts et la culture en particulier devrait servir de modèle pour l'Acadie du Nouveau-Brunswick. Nous ne sommes pas surpris, à cet effet, de constater que les présentes consultations particulières et auditions publiques du PL 96 en commission parlementaire sont les plus vastes de la présente session parlementaire. Nous sommes reconnaissants d'avoir l'opportunité d'y participer en présentant ce mémoire et de partager nos préoccupations et recommandations en regard des impacts du PL 96 sur l'éducation postsecondaire et la vie culturelle et artistique de l'Acadie du Nouveau-Brunswick.

La Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick offre sa pleine collaboration aux instances et personnes participant à l'adoption du projet de loi n° 96 *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* de même qu'à son application lorsque la loi sera entrée en vigueur. En tant que fiers francophones, les succès du Québec rejaillissent sur l'ensemble des communautés d'expression française au Canada et dans le monde.